

## 1 – Gel d'avril

La campagne 2021 restera marquée par le gel des 6 et 7 avril avec des températures qui ont atteint respectivement -5°C et -4°C. Il s'agit d'une gelée « noire », c'est-à-dire provoquée par le déplacement d'une grande masse d'air froid.

Lors des gels de 2017 et 2019 (gelées blanches) nous avons eu des demi-récoltes de pommes et poires. Cette année les pertes ont été beaucoup plus importantes : 90% pour les pommes et 80% pour les poires.

## 2 – Fruits rouges

La spécificité du contrat fruits rouges 2020 est que la totalité de nos récoltes a été écoulee en AMAP et à la ferme. Privilégiant les distributions en AMAP nous avons à plusieurs reprises manqué de fruits à notre point de vente. En 2020 ce sont en effet 12946 paniers qui ont été distribués, soient 1787 de plus qu'en 2019.

Par ailleurs 3 AMAP qui nous avaient accompagnés dans le cadre d'un premier contrat pommes-poire à la suite du gel de 2019 n'ont pas pu accéder, faute de fruits, à ce contrat fruits rouges 2020.

Pour avoir assez de fruits rouges à notre point de vente et également permettre l'accès au contrat fruits rouges 2021 aux 3 AMAP évoquées ci-dessus, nous avons planté plus de fraisiers récoltés en juin, au détriment de fraisiers récoltés en juillet et de fraisiers des bois, et modifié le contrat fruits rouges.

La modification du contrat fruits rouges avait pour objectif de partager la récolte entre notre point de vente et les paniers en AMAP. Jusqu'en 2020 les contrats de fruits rouges étaient basés sur des paniers de 5 barquettes. Nous avons introduit de la souplesse en nous donnant la possibilité de mettre entre 4 et 5 barquettes en moyenne par distribution pour les 6 premières distributions et ce que l'on pouvait pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> distributions. La part de récolte n'est plus le panier de 5 barquettes, elle devient la barquette.

L'augmentation de la surface de fraisiers a bien-sûr, et c'était l'objectif poursuivi, entraîné une augmentation des récoltes. Par ailleurs le nombre de paniers distribués pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> distributions est passé de l'ordre de 1800 en 2020 à 1700 en 2021.

Trop de fraises et moins de paniers, ça nous a contraint de mettre 7 barquettes dans vos paniers lors des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> distributions sinon nous allions perdre ces fruits.

Tenant compte de la catastrophe annoncée pour les pommes et poires nous avons augmenté le prix de la barquette de 0.50€ qui est passé à 3,50€.

Pour le même motif nous avons proposé, chaque amapien.ne restant libre de son choix, que chaque barquette distribuée soit payée.

Le contrat prévoyait en effet qu'entre 4 et 5 barquettes en moyenne par distribution soient distribuées durant les 6 premières distributions. Pour ces 6 premières distributions, chaque souscripteur aurait dû payer au plus  $6 \times 5 = 30$  barquettes.

Nous remercions toutes les familles pour leur contribution apportée dès de ce contrat fruits rouges.

Pour les campagnes à venir nous pensons nécessaire de conserver la souplesse introduite dans ce contrat 2021 :

- Pour les 6 premières distributions le panier est composé en moyenne d'un minimum de 4 barquettes et d'un maximum de 5 barquettes,
- Pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> distribution le panier peut être composé de 0 barquettes minimum et 5 barquettes maximum.

Nous pensons que c'est la seule façon :

- De permettre l'accès au contrat fruits rouges à toutes les AMAP avec lesquelles un partenariat pommes-poires est en place,
- D'avoir l'assurance de ne pas manquer de fruits rouges à la boutique.

Trop de fraises. Nous avons planté trop de fraisiers à récolter en juin.

Lors de la campagne 2022 nous allons revoir à la baisse cette surface de fraisiers, en augmentant sensiblement la surface des fraises des bois et celle des fraisiers récoltés en juillet. **Ainsi nous ne devrions plus être en situation de surcharger les paniers comme cela a été le cas cette année.**

La contrepartie de cette souplesse est l'établissement de 2 chèques pour chaque signataire du contrat :

- Le premier à la signature du contrat payant 4 barquettes pour les 6 premières distributions soient 24 barquettes,
- Le second à l'issue de la dernière distribution payant le solde des barquettes distribuées.

Nous restons ouverts à toutes propositions permettant d'introduire d'autre forme de souplesse dans ce contrat fruits rouges.

### 3 – **Pommes & poires**

À la suite du gel, nous avons finalement récolté et écoulé :

- 5,5 tonnes de pommes,
- 12 tonnes de poires.

Lors de la campagne 2020-2021 de pommes-poires vous aviez été un peu plus de 2000 familles à souscrire un contrat pommes-poires, quelle que soit la taille du panier. Nous n'avons pas pris en compte les familles ayant souscrit un contrat poires.

Cela nous a conduit à mettre en place un contrat pour un panier finalement constitué de :

- 2,5 kg de pommes,
- 4 kg de poires.

Pour donner plus de consistance au panier nous y avons ajouté des produits transformés :

- 2 bouteilles de jus de pommes (issus de la récolte 2020, beaucoup de très petits calibres),
- 1 pot de confiture de fraises (issus de la récolte 2021, beaucoup de fraises).

Le prix de ce panier, baptisé panier solidaire, a été fixé à 50€ (17,80€ de plus que sa valeur habituelle).

Tenant compte de la quantité de poires (contrainte de conservation), ce panier solidaire a été distribué en deux fois. La variété Williams ne pouvant pas être conservée dans de bonnes conditions jusqu'au mois de novembre, elle ne pouvait pas être présente dans les paniers.

Mais ce panier solidaire n'était pas suffisant pour nous permettre de passer le cap. On nous a suggéré de monter une cagnotte solidaire qui serait ouverte aux familles en AMAP, y compris à celles qui n'auraient pas souscrit au panier solidaire, et bien-sûr aux clients de notre boutique et à toutes personnes trouvant un sens à ce projet.

Finalement :

- 1944 paniers solidaires ont été souscrits,
- Le montant de la cagnotte Bluebees est de 25 650€ (23 803€ pour nous),
- Le montant des dons hors cagnotte Bluebees est de 15 669€.

Le montant total des dons s'élève donc à 41 319€.

Vous avez participé à un magnifique élan de solidarité qui a été bien au-delà de nos espérances !

Nous remercions chaleureusement chacune et chacun d'entre vous.

#### 4 – Point sur les dispositifs d'aide

##### Aide du département des Yvelines

Cette aide est finalement de 7 000€, montant maximum auquel nous avons droit. Dans un premier temps nous avons reçu 8 232€ mais nous avons dû rembourser 1 232€.

En effet cette aide rentre dans le cadre des aides « de minimis ». Cumulé sur 3 exercices fiscaux cette aide ne peut dépasser 20 000€ et nous avons déjà perçu une aide 13 000€ en 2019 (gel d'avril).

### Calamités agricoles

Le 31 janvier 2022 nous avons été informés du montant de l'indemnité qui est de 72 253,96€. Courant septembre la D.D.T. avait estimé l'indemnité à 65 000€. Elle est finalement supérieure de plus de 7 000€.

Nous allons en percevoir 40% courant février et le solde sera versé après analyse des documents comptables par la D.D.T. des Yvelines, vraisemblablement courant mai.

### Aide exceptionnelle de l'Etat

Pour rappel l'Etat a débloqué une aide de 135 millions d'Euros au niveau national mais le dispositif initialement prévu par l'Etat n'a pas pu aboutir puisqu'il a été rejeté au niveau européen. L'Etat travaille à l'élaboration d'un nouveau dispositif.

Comment les agricultrices et les agriculteurs dont toutes les productions ont été atteintes par le gel vont accueillir ce report ?!

### 5 – Notre situation financière

En prenant en compte l'ensemble de ces chiffres (hors aide de l'Etat) la simulation de trésorerie au 31 mai 2022 met en évidence un découvert bancaire de 15 000€. Cette simulation prend en compte l'autofinancement de l'irrigation de notre grand verger de pommiers (22 348€ TTC). Notre situation financière est donc satisfaisante.

### 6 – Conclusion

Malgré la belle campagne de fruits rouges, les pertes en pommes et poires annonçaient une situation très compliquée à partir du printemps 2022. C'était sans compter avec un formidable élan de solidarité.

La démarche AMAP prévoit qu'une solution équitable soit collectivement (entre amapiens et paysan) mise en place lors de tel incident climatique. Le panier solidaire a été la réponse validée par toutes et tous.

Nous remercions le réseau des AMAP d'Ile-de-France qui a été, au moment de la recherche d'une solution, d'un précieux soutien dans la construction de la solution. Merci Lucie, merci Maud pour votre discernement et votre soutien moral au moment où ça n'allait pas fort !

Le panier solidaire à 50€ était l'idée. Encore fallait-il que les familles y souscrivent ! L'objectif de 2000 paniers a été presque atteint, les amapiennes et les amapiens ont donc massivement répondu présent. Merci à toutes et tous !

La solidarité s'est également manifestée par de nombreux dons d'AMAP en tant qu'association. Enfin de nombreuses clientes et de nombreux clients de notre boutique ont été sensibles à notre situation et ont manifesté une solidarité traduisant ainsi un lien de proximité tissé depuis des années.

## 7 – Perspectives

Je suis dans ma 62<sup>ème</sup> année et je devrais pouvoir percevoir ma retraite pleine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Cette perspective nous conduit à envisager la transmission de la ferme. En effet, Jean-Marc envisage d'arrêter d'exercer la conduite de la ferme en même temps que moi.

Courant janvier nous avons pris contact avec Terre de liens et le GAB Ile-de-France. Dans la mesure où nous n'avons pas le projet de vendre les terres et les bâtiments (nos parents en perçoivent un revenu), c'est le GAB IdF qui va assurer le suivi de notre dossier.

Des annonces vont être diffusées dans différents médias. Si vous connaissez des personnes motivées intéressées par ce projet de reprise vous pouvez leur communiquer les coordonnées de la personne du GAB IdF qui suit notre dossier :

- Tanneguy PICHON,
- 06 88 63 34 74,
- [t.pichon@bioiledefrance.fr](mailto:t.pichon@bioiledefrance.fr)